

République Française - Département du Rhône

Commune de Saint Laurent de Mure
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres :
Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 26
Qui ont pris part à la délibération : 25

Séance du 26 juin 2019
L'an deux mille dix-neuf
à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christiane GUICHERD, maire de la commune.

Présents : *Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Bernard LACARELLE, Jack CHEVALIER, Françoise LIBEAU, Catherine GIORGI, Bernard BEGUIN, Magali BERLIOZ, Bernard THOUVENEL, Bernard AMBROSI, Yvette TARDIF, Marc COMBOURIEU, Joëlle MOIROUD, Jacques THOMAS, Didier PIGNARD, Elisemène GAGNEUX, Michelle HUVET, Philippe PERNOT, Valérie GUYOT-BEGUE.*

Procurations : *Franck SARRUS donne procuration à Patricia MIQUET, Michel VEY donne procuration à Bernard AMBROSI, Hervé MASSARDIER donne procuration à Jack CHEVALIER, Audrey DESNEUX donne procuration à Christiane GUICHERD, Aurélie VIOT-BROIZAT donne procuration à Marc COMBOURIEU, Clarisse CELANI donne procuration à Valérie GUYOT-BEGUE.*

Excusé(s) : *Michèle NICOLAS*

Absent :

Secrétaire de séance : *Philippe PERNOT*

Date de la convocation : *18 juin 2019*

Date d'affichage : *18 juin 2019*

**062/2019 – CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE AU DEBAT PUBLIC SUR LE
NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS A LONG TERME (NFLLT)**

Monsieur Jack CHEVALIER expose les éléments suivants :

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé le 3 octobre 2018 l'organisation d'un débat public « relatif aux aménagements à long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais » (NFL). Il se tiendra du 11 avril au 11 juillet 2019 et s'inscrit dans les préconisations du rapport « Mobilités du quotidien » (Conseil d'Orientation des Infrastructures-COI) remis en janvier 2018.

Ce document prévoit en effet de débattre en 2019 des prochaines phases du NFL, « mais aussi de la question du contournement ferroviaire de l'agglomération ».

I. Le « Nœud Ferroviaire Lyonnais à Long Terme » (NFLLT) : Ambitions, caractéristiques et modalités de mise en œuvre des investissements

Le NFL constitue un point structurant pour le transport de voyageurs et le fret aux échelles métropolitaine, régionale, nationale et européenne. Il est ainsi emprunté chaque jour par plus de 1200 trains de tous types.

Des limites de capacités ont été atteintes depuis longtemps, alors que le ferroviaire a vocation à accompagner l'accroissement des besoins de déplacements des personnes et des marchandises, induite par le développement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Porté par SNCF Réseau, le projet NFLLT comprend des travaux d'adaptation des infrastructures, pour remédier à leurs difficultés de fonctionnement et renforcer leurs capacités. Ces améliorations conditionnent à la fois la performance de la mobilité longue distance et l'efficacité des dessertes régionales et périurbaines.

A court et moyen termes (à l'horizon 2025), SNCF Réseau envisage des aménagements pour fiabiliser les circulations. Ce plan d'actions, élaboré depuis 2012 avec divers acteurs (Région, Métropole de Lyon...), est évalué à 500 millions d'euros. Il porte essentiellement sur l'extension de la gare de Lyon Part-Dieu en surface et l'adaptation de diverses gares (Lyon Perrache, Saint André le Gaz...).

Des travaux seront ultérieurement engagés pour :

- Créer deux voies nouvelles entre Saint Clair et La Guillotière (coût prévisionnel de 1,45 milliard d'euros à 3 milliards d'euros selon le scénario technique retenu : travaux de surface ou souterrains).
- Mettre à quatre voies la ligne Lyon-Grenoble sur la section Saint Fons – Grenay (investissements évalués à 820 millions d'euros)

Ces aménagements de long terme doivent répondre aux besoins croissants de déplacements sur l'étoile ferroviaire lyonnaise et notamment permettre une augmentation de 40% de la capacité ferroviaire du NFL, dans son secteur le plus densément utilisé, afin d'accroître, avec la qualité nécessaire, le nombre de trains proposés. Ces aménagements rendront ainsi possibles :

- Au niveau périurbain : Un quasi doublement des services et un service tous les quarts d'heure pour les principales destinations depuis le cœur de la Métropole de Lyon.
- Au niveau des métropoles régionales : La création de trains vers Chambéry, Annecy, Grenoble, Valence, Mâcon/Dijon et Clermont Ferrand.
- Au niveau national et européen : Le développement du nombre de trains grandes lignes (TGV...).

La réalisation des investissements, prévus au titre du NFLLT, a été étudiée en lien avec d'autres grands projets ferroviaires :

- Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL).
- Le tunnel euralpin Lyon-Turin et les accès alpins associés.
- Le Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL).

II. Les enjeux du projet NFLLT pour la Commune de Saint Laurent de Mure

Les premières réflexions sur le NFL sont essentiellement centrées sur la désaturation du cœur de la Métropole de Lyon, sans forcément prendre en compte les besoins spécifiques des territoires périphériques. De même, elles n'envisagent pas le développement d'un réseau ferroviaire suburbain à l'échelle de l'agglomération.

Or, la CCEL, à laquelle appartient la commune de Saint Laurent de Mure, s'affirme comme un territoire économique majeur et une porte d'entrée internationale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1- Le renforcement de la gare de Saint Exupéry.

Il convient donc de rappeler l'insuffisante mobilité marquant le territoire et l'intérêt d'utiliser les potentiels proposés par la gare de Saint Exupéry ; cette dernière étant considérée par la SNCF, maître d'ouvrage du projet, comme « structurante », au même titre que Lyon Part-dieu et Lyon Perrache.

La commune de Saint Laurent de Mure partage la position de la CCEL, exprimée avec constance depuis plusieurs années (notamment lors de l'établissement du Schéma de Composition Générale-SCG de la plateforme aéroportuaire) : La desserte de la gare TGV doit être renforcée, au-delà de sa vocation de « troisième gare lyonnaise », pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises du territoire. Il s'agit de conforter les atouts de multimodalité de la plateforme, en particulier par l'amélioration de l'interconnexion TGV et le développement d'une offre ferroviaire attractive et complémentaire aux autres infrastructures de transport.

La commune de Saint Laurent de Mure rappelle également la nécessité de créer, à long terme, un nouveau transport collectif en site propre reliant la plateforme à Eurexpo.

La commune de Saint Laurent de Mure partage les ambitions de la CCEL s'appuyant sur des études d'accessibilité ferroviaire de la plateforme, qui proposent des hypothèses favorables au développement de la gare de Lyon-Saint Exupéry dans une vision de long terme.

Cette prospective considère notamment que le renforcement de la gare de Lyon Saint-Exupéry doit venir soulager la gare de la Part-Dieu.

Lyon-Saint Exupéry est envisagée comme une centralité future. En effet, si aujourd'hui la Part-Dieu est bien le cœur de la Métropole, il n'en va pas de même si l'on considère la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et sa frontière avec la Suisse comme un territoire essentiel à desservir.

Les perspectives de montée en puissance de la gare de Lyon-Saint Exupéry peuvent se résumer ainsi :

- Renforcer la desserte TGV : par une utilisation plus intensive de la LGV, et en généralisant le maintien des TGV d'orientation Nord-Sud sur l'itinéraire à grande vitesse.
- Développer des liaisons régionales de trafic voyageur.
- Améliorer la connectivité d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec la création de nouvelles lignes intra régionales longues distances.

Cette vision est d'ailleurs reprise par un scénario établi par la SNCF, à la demande de l'Etat.

2- L'indispensable réouverture de la gare de Toussieu-Chandieu.

Le renforcement de la desserte ferroviaire du territoire doit également s'appuyer sur la réouverture rapide de la gare de Toussieu / Chandieu. Elle est revendiquée par la commune de Saint Laurent de Mure comme une solution de mobilité (renforcement des lignes de transport collectifs reliant l'Est Lyonnais aux pôles de l'agglomération) à brève échéance, mais également, à long terme, comme une condition du développement du site économique « Quatre Chênes – Portes du Dauphiné » (conformément aux préconisations du Schéma de Cohérence Territoriale-SCoT et de la Directive Territoriale d'Aménagement-DTA).

La Région a récemment engagé une étude sur les perspectives et les conditions d'une réutilisation de cette gare.

3- Réinterroger la réalisation de certaines infrastructures.

Divers projets ferroviaires, connexes au NFLLT, peuvent également être mis en question à l'occasion du débat public, notamment la création d'une plateforme de fret multimodal sur le site de la « Pastille A », au croisement des tracés prévus du CFAL Nord et de la LGV Lyon-Turin (au Sud de la plateforme aéroportuaire).

Cette infrastructure doit répondre à la saturation des équipements intermodaux du NFL. Sa conception relève du travail préparatoire à la récente modification de la DTA.

L'emprise proposée (environ 220 hectares) permettrait d'accueillir sur le même site trois types de plateforme, dont l'aménagement pourra être mis en œuvre selon plusieurs phases.

Cet équipement n'a pas été revendiqué par le territoire. Les travaux d'études posent, d'autre part, diverses questions sur les options techniques retenues, leur viabilité économique et leurs impacts sur l'environnement et la qualité du cadre de vie.

La commune de Saint Laurent de Mure, tout comme la CCEL, souhaite une modification de l'implantation de ce projet, au regard de diverses questions et considérations :

- La Pastille A est devenue un secteur essentiel pour répondre au dynamisme économique du territoire et de l'agglomération. La commune de Saint Laurent de Mure et la CCEL ont affirmé à plusieurs reprises que les sites d'activité aux abords et à l'intérieur de la plateforme aéroportuaire ne sauraient être considérés comme des « réservoirs à foncier banalisés ». Leur déblocage doit donc s'inscrire dans un positionnement qualitatif (activités productives à forte valeur ajoutée, parcs d'affaires en lien avec le rayonnement futur de l'aéroport et contribuant à accroître sa visibilité). Il s'agira notamment de répondre à des demandes d'implantation recherchant des services connectés à l'international.

- L'intérêt technique d'accueillir trois plateformes de fret sur un même site, ainsi que la viabilité économique de ces orientations, restent à démontrer.
- Enfin, la commune de Saint Laurent de Mure réaffirme la nécessité de définir, en amont de la mise en œuvre de ces projets, les mesures minimisant les nuisances et les impacts générés sur les populations riveraines.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu l'exposé préalable de Monsieur Jack CHEVALIER,*
- *Vu l'avis favorable de la commission « environnement, aménagement du territoire, infrastructures et agriculture » en date du 20/06/2019,*

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité (25 voix) :

- **ADOpte** l'avis, tel que formulé ci-dessus, relatif à la contribution de la commune de Saint Laurent de Mure au Débat Public sur le projet « Noeud Ferroviaire Lyonnais à Long Terme » (NFLLT)
- **DEPOSE** cet avis auprès de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

Le dossier complet est consultable via le site suivant : noeud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr

Le 27 juin 2019,

Le Maire
Christiane GUICHERD

